



- Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 26 septembre 2022
Séance du 19 septembre 2022

4 Elections des représentants de la Ville de Creil au Conseil d'Administration de l'association « La Faïencerie-Théâtre de Creil » - modification de la délibération n°12 4) du 10 juillet 2020

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme LEHNER, MM BOUKHACHBA, BROCHOT, Mmes ALKAYA, FAZAL, M. AKABLI, Mmes SAVAS, LAMBRE.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MEUNIER, MM MARTIN, BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, Mme SAKHO, MM KHOULA, N'DIAYE, Mme SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUSTI, Mme PEREZ, MM EL MOUSSAOUI, BOULHAMANE, Mme JACQUEMART, M. KA, Mme M'BAYE, M. NACHITE, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme MOUSSATEN
M. DEME
M. LEMAIRE
Mme TALL
Mme HAMADOUCHE
M. ZAHRAOUI
Mme SENET
Mme MEHADJI

Pouvoir à :
Pouvoir à :

Mme LAMBRE
Mme LEHNER
Mme FAZAL
M. AÏT MESSAOUD
M. AKABLI
Mme DUHIN
Mme ALKAYA
M. NACHITE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés : M. LUCAS 1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : MM BOUKHACHBA, MARTIN 2

- Date de la convocation et d'affichage le : 20/09/2022

- Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 27 SEP. 2022

- Délibération mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 04 OCT. 2022

- Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose :

Les missions de l'association « La Faïencerie-Théâtre de Creil » sont :

- de participer aux missions culturelles et d'intérêt général qui lui sont confiées par la Ville de Creil, les villes conventionnées et les organismes financeurs ayant signé la convention avec l'association « La Faïencerie-Théâtre de Creil » ;
- d'affirmer l'association « La Faïencerie-Théâtre de Creil » comme lieu de production artistique ;
- d'organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques ;
- de participer à une action de développement culturel ;
- de faciliter l'expression culturelle des associations partenaires.

Au conseil d'administration l'association « La Faïencerie-Théâtre de Creil », siègent 4 membres du conseil municipal, 2 titulaires et 2 suppléants. Ainsi par délibération n°12 du 10 juillet 2020, en son 4) ont été désignés :

Membres titulaires :

Yesim SAVAS,
Jessica ELONGUERT.



Membres suppléants :
Catherine MEUNIER,
Sophie LEHNER.

Suite au changement de statuts de l'association « La Faïencerie-Théâtre de Creil », le nombre des membres représentants de la Ville de Creil a changé, il passe de 2 titulaires et 2 suppléants à 3 titulaires et 3 suppléants. Aussi, pour se conformer aux statuts, validés par conseil d'administration le 16 juin 2022, la ville de Creil doit désigner au sein du conseil municipal, 3 représentants titulaires et 3 suppléants, appelés à siéger au conseil d'administration.

Les candidats proposés sont :

Membres titulaires :
Yesim SAVAS
Jessica ELONGUERT
Catherine MEUNIER

Membres suppléants :
Sophie LEHNER
Leïla HAMADOUC
Moussa EL MOUSSAOUI

La délibération n°12 du 10 juillet 2020, est modifiée en son 4).

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-22 et L2121-29,
Vu le conseil municipal en date du 10 juillet 2020,
Vu les statuts de l'association « La Faïencerie-Théâtre de Creil » modifiés,
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 19 septembre 2022,
Considérant qu'il convient de désigner 3 représentants titulaires et 3 suppléants, appelés à siéger au conseil d'administration,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : de modifier la délibération n° 12 du 10 juillet 2020, en son 4).

Article 2 : de désigner :

Yesim SAVAS,
Jessica ELONGUERT,
Catherine MEUNIER,
membres titulaires, et,

Sophie LEHNER,
Leïla HAMADOUCHE,
Moussa EL MOUSSAOUI,
membres suppléants, pour représenter la Ville de Creil au conseil d'administration de l'association « La Faïencerie-Théâtre de Creil ».

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : 27 SEP. 2022

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Jessica ELONGUERT

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le 04 OCT. 2022
et publication ou notification le 04 OCT. 2022
affiché le 27 SEP. 2022
CREIL, le 04 OCT. 2022

Maire de Creil
Président de l'ACSO

La secrétaire de séance



Pour le Maire et par délégation
La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »
Corinne FABLET

Envoyé en préfecture le 04/10/2022
Reçu en préfecture le 04/10/2022
Affiché le 27/09/2022 
ID : 060-216001743-20220926-DLRG220926004-DE